PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ LAC SAINT-JEAN MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 2 mai 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Est absent M. Jean-Sébastien Allard

Assiste également M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant les points suivants :

20- Affaires nouvelles

123-05-22

- 20.1- Abrogation résolution 81-03-22 taxe d'accise version # 2
- 20.2- Vente de terrain # 2 à M^{me} Kathy Simard
- 20.3- UMQ résolution pour le lancement de l'appel d'offre regroupés assurance collective
- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022, de la séance d'ajournement du 20 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022
- 4- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022, de la séance d'ajournement du 20 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022
- 5- Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022, de la séance d'ajournement du 20 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022
- 6- Vente de terrain # 8 à M. Jardon Talbot et à M^{me} Ariane Brisson
- 7- Vente de terrain # 9 à M. Samuel Jean
- 8- Développement domiciliaire rue Potvin
- 9- Développement Germain-Gagnon Cession du chemin
- 10- Embauche d'un inspecteur en bâtiments
- 11- SARP Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale
- 12- Golf Lac-St-Jean Dépôt des états financiers et demande d'aide financière
- 13- Frais de déplacement Révision de la politique et de la lettre d'entente avec le syndicat
- 14- M. Jean-Claude Lindsay Changement de nom du chemin
- 15- Liberté Vélo Randonnée des bâtisseurs
- 16- Correspondance
- 17- Rapport des comités
- 18- Réfection du système de désinfection de l'eau potable Paiement final
- 19- Liste des comptes
- 20- Affaires nouvelles
- 21- Période de questions
- 22- Levée de l'assemblée

- 3- EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2022
- Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022, de la séance d'ajournement du 20 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022.
 - 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2022
- Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022, de la séance d'ajournement du 20 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022, tels que rédigés et lus.
 - 5- RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2022

Aucun commentaire.

6- <u>VENTE DE TERRAIN # 8 À M. JORDAN TALBOT ET À</u> <u>MME ARIANE BRISSON</u>

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter de vendre en faveur de M. Jordan Talbot et de M^{me} Ariane Brisson le lot 6 343 565, pour un montant de 32 085.08 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 21 avril 2022 et présentée à la municipalité, et que le maire et la direction générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

7- VENTE DE TERRAIN # 9 À M. SAMUEL JEAN

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter de vendre en faveur de M. Samuel Jean le lot 6 343 566, pour un montant de 32 274.52 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 26 avril 2022 et présentée à la municipalité, et que le maire et la direction générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

8- <u>DÉVELOPPEMENT DOMICILAIRE – RUE POTVIN</u>

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la moitié de la facture de Valmo électrique, au montant de 9 435\$, soit 4 717.50\$ taxes en sus, pour la pose d'un poteau non disponible sur la rue Potvin à S2 IMMOBILIER, compagnie 9433-1741 Québec Inc.; cependant ledit paiement est conditionnel à la réponse en attente d'Hydro Québec concernant cette problématique.

9- DÉVELOPPEMENT GERMAIN-GAGNON – CESSION DU CHEMIN

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie 9300-4489 Québec Inc., représentée par M^{me} Doris Boudreault et M. Alain Gagnon du 406, rang des;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été signé entre les parties;

129-05-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la direction générale à prendre les procédures nécessaires pour la cession du chemin Germain-Gagnon après avoir vérifié le respect de toutes les conditions du protocole d'entente signé entre la Compagnie 9300-4489 Québec Inc. et la municipalité de Saint-Gédéon sont toutes respectées.

10- EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

130-05-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'embauche de M. Jean-Pascal Lalonde comme inspecteur en bâtiments. M. Lalonde entrera en fonction le 16 mai 2022, aux conditions en vigueur de la convention collective de travail des employés de la municipalité. Cette ressource sera partagée avec la municipalité de Desbiens et un protocole d'entente sera établi entre les deux parties.

11- <u>SARP – SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE</u>

ATTENDU QU'un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant et important auprès des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire ;

ATTENDU QU'afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités de la région du SLSJ des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti et ce, dans le cadre de sa mission ;

ATTENDU QUE la SHL avec son service SARP proposent aux municipalités une démarche d'accompagnement afin de mettre en place des plans de revitalisation tout en favorisant l'implication et la participation citoyenne ;

ATTENDU QUE le *Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti* et le projet de *Corvée collective de revitalisation* menés par la SHL depuis 2016 a eu de nombreuses retombées positives pour les communautés participantes et que seulement 18 municipalités auront pu en bénéficier;

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP ciblent la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des priorités régionales pour implanter des initiatives de développement favorables à la qualité de vie des citoyens et aux saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP répondent à un besoin des collectivités et qu'ils s'inscrivent dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

ATTENDU QUE la volonté des élus de la municipalité de Saint-Gédéon est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu;

131-05-22

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité signifie son vif intérêt à se doter d'un plan d'action pour

revitaliser son territoire en tout ou en partie à l'intérieur de la future cohorte visée pour les années 2023 à 2026.

12- GOLF LAC-ST-JEAN – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du Club de Golf Lac Saint-Jean et le rapport de mission d'examen d'un professionnel;

132-05-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'un montant de 10 000\$ par année au Club de Golf Lac Saint-Jean, pour une période de quatre (4) ans.

13- FRAIS DE DÉPLACEMENT – RÉVISION DE LA POLITIQUE ET DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts liés à l'essence ;

CONSIDÉRANT le désire de l'employeur de compenser les employés(es) pour les augmentations liées aux déplacements ;

133-05-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter et de signer la lettre d'entente avec le syndicat des employés de la municipalité de Saint-Gédéon, concernant la modification à l'article 25.01 concernant les frais d'utilisation de véhicule. Les parties conviennent de ce qui suit :

1. L'article 25.01 sera modifié de la manière suivante :

Le salarié qui utilise son véhicule personnel aux fins de son travail, à la demande de l'Employeur, reçoit une allocation selon la grille suivante :

Prix de l'essence	1.00 \$	1.10 \$	1.20 \$	1.30 \$	1.40 \$	1.50 \$
Montant au km	0.45 \$	0.46\$	0.47 \$	0.48 \$	0.49 \$	0.50 \$
Prix de l'essence	1.60 \$	1.70 \$	1.80 \$	1.90 \$	2.00 \$	
Montant au km	0.51 \$	0.52 \$	0.53 \$	0.54 \$	0.55 \$	

Toutefois, dans l'éventualité où le Conseil municipal adopterait une résolution qui procurerait des taux supérieurs à ceux indiqués précédemment, les salariés en profiteront également à compter du même moment.

- 2. Les spécifications suivantes d'appliqueront :
 - A. Il s'agit d'un taux plafonné à 0.55 \$/KM (0.55 \$/KM est le taux maximum que l'on peut rembourser au travailleur avant que cela devienne un avantage imposable pour ce dernier).
 - B. Le taux mensuel sera établi le 1^{er} de chaque mois selon le prix en vigueur dans les stations-service de Saint-Gédéon.
- 3. La présente est valide jusqu'à l'échéance de l'actuelle convention collective et ne pourra en aucun temps servir de précédent.

14- M. JEAN-CLAUDE LINDSAY - CHANGEMENT DE NOM DU CHEMIN DU QUAI

CONSIDÉRANT la demande officielle de M. Jean-Claude Lindsay pour changer le nom du chemin du Quai par chemin du Quai Lindsay en l'honneur de la famille ;

134-05-22

Il est proposé par M. Jean Gagnon, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheminer la demande auprès de la Commission de Toponymie pour le changement du nom actuel du chemin du Quai par CHEMIN DU QUAI LINDSAY puisque ce chemin d'accès a été un don de la famille.

15- LIBERTÉ VÉLO – RANDONNÉE DES BÂTISSEURS

ATTENDU que la Corporation Liberté Vélo organise la Randonnée des Bâtisseurs, soit le tour du Lac Saint-Jean à Vélo sur la Véloroute des Bleuets du 24 au 26 juin 2022 ;

135-05-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un budget de 1 000\$ taxes en sus pour l'activité de la Randonnée des Bâtisseurs en juin 2022, en offrant des chocolats de la boutique de Chocolat Rose-Élisabeth étant donné l'appréciation des cyclistes par les années passées.

La municipalité de Saint-Gédéon bénéficiera d'une publicité dans le carnet de voyage remis à tous les participants en retour de ce bel accueil chocolaté.

16- CORRESPONDANCE

Conseil de l'environnement et du Développement durable

Lettre de remerciements du Conseil de l'environnement durable.

M.R.C. de Lac Saint-Jean-Est

Certificat de conformité concernant l'adoption du règlement 2022-513 modifiant le règlement de zonage.

Véloroute des Bleuets

Lettre concernant les améliorations sur le tablier du pont de Saint-Gédéon.

Domaine Saguenay

Demande à la municipalité la cession de la rue de la Gare.

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

17- RAPPORT DES COMITÉS

Fêtes et festivals

M. André Gagnon, conseiller résume la dernière rencontre tenue. Il a été discuté du plan trimestriel.

Régie du parc industriel du secteur Sud

M. Pierre Boudreault, conseiller résume la dernière rencontre tenue.

18- <u>RÉFECTION DU SYSTÈME DE DÉSINFECTION DE L'EAU</u> POTABLE – PAIEMENT FINAL

136-05-22

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présentes d'autoriser un paiement de 2 078.38\$ taxes en sus aux Entreprise Rosario Martel, 700, avenue Sicard, à Alma, suite aux discussions avec l'entrepreneur concernant la réfection du

système de désinfection de l'eau potable. Ce paiement représente une économie de 40% pour la municipalité.

19- LISTE DES COMPTES

137-05-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2022-05 au montant de 333 329.64 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer : 313 167.01 \$
- Déboursés : 20 243.07 \$
TOTAL : 333 329.64 \$

20- AFFAIRES NOUVELLES

20.1- Abrogation résolution 81-03-22 taxe d'accise – version # 2

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la résolution # 81-03-22 soit abrogée et remplacée par celle portant le # 138-05-22

QUE la municipalité de Saint-Gédéon s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenu dans le cadre du programme la TRCQ 2091-2023;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no. 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon s'engage à atteindre le seul minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvé par la présente résolution.

138-05-22

20.2- Vente de terrain # 2 à M^{me} Kathy Simard

139-05-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller et résolu à l'unanimité des membre présents d'accepter de vendre en faveur de M^{me} Kathy Simard le lot 6 343 559, pour un montant de 29 777.28 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 2 mai 2022 et présentée à la municipalité, et que le maire et la direction générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

20.3- <u>UMQ – résolution pour le lancement de l'appel d'offre</u> regroupés – assurance collective

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

140-05-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller appuyé, par M. André Gagnon, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Lavoie demande que l'entrepreneur dans la rue Potvin ramasse les déchets de constructions.

M. Pierre Boudreault, conseiller, apporte la suggestion d'installer un arrêt stop à la sortie de la rue Potvin.

21 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

M. André Gagnon, conseiller, propose la le	vée de l'assemblée à 19 h 59.
Émile Hudon	Carolle Perron
Maire	Directrice générale par intérim